



AG 2018 - Tableau récapitulatif des questions écrites des actionnaires

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce	Réponses
<p>Phitrust</p>	<p>En tant qu'investisseur responsable actionnaire, nous estimons qu'il est indispensable que le groupe contribue aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris signé en 2015 à la suite de la COP21, en s'engageant à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soient ambitieux, significatifs, cohérents avec ses activités et a minima alignés avec la trajectoire « 2 degrés » reconnue comme indispensable par la communauté internationale.</p> <p>Votre société a d'ailleurs adhéré à l'initiative « Science Based Targets » qui instaure un contrôle scientifique du scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation à 2°C du réchauffement climatique.</p>	<p>A titre liminaire, il est important de savoir qu'un groupe industriel comme Saint-Gobain est un émetteur de CO₂ notamment compte tenu de ses émissions principalement liées à ses activités de fusion du verre ou de la fonte. Le Groupe a la volonté de diminuer ces impacts et s'est engagé à les réduire de 20 % d'ici 2025 par rapport au niveau de 2010.</p> <p>Mais surtout Saint-Gobain est un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique dans la mesure où ses solutions permettent d'économiser du CO₂. Savez-vous qu'en Europe le bâtiment est responsable de 36 % des émissions de CO₂ et que nos solutions d'isolation permettent, dès trois mois d'utilisation, de compenser tout le CO₂ qu'elles émettent durant leur cycle de vie. L'évitement potentiel estimé des dites solutions correspond à environ 90 fois les émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2016 sur le même périmètre géographique.</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>1) A quelle date pensez-vous pouvoir communiquer à vos actionnaires les objectifs fixés par le groupe dans le cadre de cette initiative ?</p>	<p>Comme vous le savez, dans le cadre de son adhésion à l'initiative « Science Based Targets » en mars dernier, le Groupe dispose de 24 mois pour développer des objectifs compatibles avec la démarche.</p> <p>A ce jour, aucune méthodologie n'a encore été publiée qui permette de fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur de la construction, y compris parmi les travaux développés par l'initiative « Science Based Targets ». Or ces données relatives au secteur de la construction en général sont indispensables pour que les acteurs de ce marché tels Saint-Gobain puissent positionner leur contribution, impacts négatifs mais aussi positifs comme les évitements, sur une trajectoire 2°C.</p> <p>Pour autant, le Groupe n'est pas resté inactif.</p> <p>C'est ainsi qu'il s'est engagé en tant que membre fondateur au sein de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GABC) dès sa création lors de la COP21 par la France et l'UNEP (<i>United Nations Environment Program</i>). Cette organisation, qui réunit les Etats, les collectivités locales, les entreprises de la construction et les associations concernées, a établi une feuille de route visant à faciliter la transition vers des bâtiments efficaces énergétiquement et peu émissifs en gaz à effet de serre. Dans ce cadre, Saint-Gobain co-pilote les travaux qui permettront de définir des objectifs de décarbonation selon une approche « science based » pour le secteur de la construction.</p> <p>Le GABC auquel nous participons a été rejoint par de nombreuses organisations internationales comme le WBCSD (<i>World Business Council for Sustainable Development</i>), le <i>World Green Building Council</i>, l'Agence internationale de l'énergie, ou <i>CDP</i>.</p> <p>En parallèle de ces travaux indispensables, le Groupe continue à améliorer son reporting sur les impacts négatifs de sa production comme sur les évaluations des évitements liés aux solutions développées ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre de sa chaîne de valeur (scope 3).</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>2) Pouvez-vous préciser les modalités qui seront mises en œuvre au sein du Conseil d'administration pour s'assurer de la réalisation et du contrôle de ces objectifs ?</p>	<p>Les objectifs en matière de changement climatique sont intégrés au tableau de bord RSE, lequel est validé et suivi chaque année par le Conseil d'administration. En outre, l'objectif de réduction des émissions de CO₂ du Groupe est, depuis 2017, intégré dans les critères de performance RSE des plans de rémunération long terme (actions de performance et stock-options) attribués à certains cadres et dirigeants du Groupe, dont le Président-Directeur Général.</p> <p>Par ailleurs, le changement climatique est suivi de près par le Conseil d'administration de Saint-Gobain.</p> <p>C'est ainsi que les sujets du CO₂ et de l'énergie ont été discutés au cours du séminaire stratégique de septembre 2017.</p> <p>Les administrateurs qui ont pourtant déjà un bon niveau en la matière ont également pu participer en février 2018 à un séminaire d'une demi-journée consacré au changement climatique et ses conséquences pour les entreprises. A cette occasion, des experts externes au Groupe, reconnus sur le plan international et aux expertises complémentaires, ont présentés aux administrateurs et débattus avec eux de leurs approches environnementales, économiques, politiques et sociétales. Ce séminaire a permis aux administrateurs de mieux appréhender les enjeux liés au changement climatique, en particulier l'importance de la limitation de la hausse des températures à 2°C.</p> <p>Citons enfin le rôle du Comité Stratégique et de la RSE qui est particulièrement vigilant en la matière et composé de membres ayant une grande sensibilité en matière d'environnement et de changement climatique.</p>

Actionnaire	Autres questions écrites	Réponses
<p>Gilbert Lucas</p> <p>(Actionnaire individuel)</p>	<p>1) Le Groupe a été victime d'une cyberattaque mondiale de forte amplitude le 27 juin 2017, impactant son chiffre d'affaire. Face à ce risque toujours possible, des protections ont-elles été mises en place afin de contrecarrer ces agressions ?</p>	<p>La cyberattaque NotPetya de juin 2017, même si elle a été traitée rapidement comparativement aux autres grands groupes touchés, a fait de la cybersécurité chez Saint-Gobain un sujet de priorité absolue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La digitalisation et la cybersécurité sont des sujets majeurs, suivis par le Conseil d'administration et par le Comité d'audit et des risques. • Saint-Gobain a décidé de renforcer ses moyens de cyberdéfense et a mené un plan cyberdéfense de six mois sur la sécurité des infrastructures, des postes de travail et des réseaux. Des outils de nouvelle génération, plus efficaces et plus évolués, ont été mis en place. Ces moyens avancés incluent de l'intelligence artificielle. Ils aident, par exemple à identifier des comportements suspects sur les PC, à isoler des zones de notre réseau tandis que des sas permettent de faire exploser les charges malwares des emails reçus avant qu'ils n'arrivent dans les boîtes aux lettres. • Saint-Gobain a aussi renforcé les moyens de détection des cyberattaques. Les procédures d'alertes et de réaction ont été améliorées - tous les postes de travail, les serveurs et le réseau sont surveillés 24h/24, 7j/7 par nos plateformes de surveillances et par des opérateurs. • Saint-Gobain a aussi travaillé sur sa résilience pour être capable de produire et servir nos clients en mode dégradé en cas de cyberattaque, grâce à des solutions de repli. • Enfin une formation obligatoire de sensibilisation de tous les collaborateurs aux bonnes pratiques de cybersécurité a été instaurée.
	<p>2) Le désengagement progressif de Wendel au capital de Saint-Gobain, risque-t-il à terme, d'ouvrir la porte aux « Fonds activistes », souvent Anglo-Saxons ? Ces derniers exigent une rentabilité de court terme, en exerçant une</p>	<p>Nous sommes attentifs au suivi de la détention de notre capital qui est effectivement ouvert. Nous veillons à satisfaire les intérêts de nos actionnaires de long terme et à conserver leur soutien à travers la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse et la réalisation de bons résultats comme en 2017.</p> <p>Pour rappel, au 31 décembre 2017, les principaux actionnaires de Saint-Gobain</p>

Actionnaire	Autres questions écrites	Réponses
	<p>pression sur les Dirigeants, et peu soucieux de la pérennité de la société dans laquelle ils ont investi.</p>	<p>étaient les suivants : les salariés et anciens salariés de Saint-Gobain détenaient 7,4 % du capital (représentant 12,8 % des droits de vote), BlackRock 5,7 % du capital (représentant 5,1 % des droits de vote) et Wendel 2,5 % du capital (représentant 4,5 % des droits de vote).</p>
	<p>3) Afin de récompenser les Actionnaires individuels de longue date (32 ans me concernant), pourquoi ne pas les gratifier de réductions sur les produits du Groupe? Cette question a déjà été soumise, sans succès, lors de débats antérieurs.</p> <p>Monsieur le Président, vous semblez totalement fermé à cette suggestion ? Elle serait pourtant fort appréciée des Actionnaires individuels, fidèles de longue date à Saint-Gobain.</p>	<p>Comme nous l'avons indiqué lorsque vous nous avez interrogé en 2013 et en 2014, aucune décision n'a été prise en ce sens. La fidélité des actionnaires est récompensée par un droit de vote double pour les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom d'un même actionnaire.</p> <p>Par ailleurs, le Club des actionnaires propose chaque année une série de visites culturelles (Galerie des Glaces du Château de Versailles, 1^{er} étage de la Tour Eiffel, séance de travail à l'Opéra Bastille étaient par exemple au programme en 2017), de sites de production, de réunions, de conférences thématiques et de formations à la Bourse.</p>
	<p>4) Les questions écrites posées par des Actionnaires avant l'Assemblée générale, sont bien matérialisées sur le site internet de Saint-Gobain. Exemples en 2017, quatre d'une Association de femmes juristes, et quatre questions me concernant. Je m'interroge néanmoins du fait que ces questions et réponses, ne sont pas matérialisées dans le Procès-verbal de la Compagnie de Saint-Gobain, voir annexées dans le rapport?</p>	<p>Comme vous le notez, nous nous attachons à répondre au mieux aux questions posées par nos actionnaires en amont de l'Assemblée et dans la plus grande transparence en diffusant nos réponses sur la page Assemblée de notre site internet (https://www.saint-gobain.com/fr/finance/assemblee-generale). Les questions et nos réponses sont ainsi rendues publiques dans un document accessible à tous.</p> <p>Afin de ne pas alourdir inutilement la lecture du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale, la loi prévoit qu'il contienne notamment un « résumé des débats », ce qui n'impose donc pas d'y reproduire l'intégralité des échanges qui ont lieu durant l'Assemblée, ni l'intégralité des questions et réponses posées en amont de l'Assemblée. Vous noterez que nous y faisons toutefois expressément référence en renvoyant dans le procès-verbal vers la page du site internet de l'Assemblée, ce qui permet de retrouver l'ensemble des questions et réponses apportées.</p>